



Succession d'un bien immobilier

Par **cadumus**, le **10/07/2014** à **21:48**

Bonjour, je me permet de vous poster un message car je suis dans , le flou total.
Alors voila .a grand mere paternel est deceder il y a maintenant 7ans sa maison était en vente. Mon papa etant deceder ce sont mes frere et soeur ces heritiers. Donc sur la vente de la maison nous avons une oart chacun. Cette fameuse maison c'est mon conjoint et moi meme qui l'avons acheter, aujourd'hui j'ai contacter la notaire qui se charge de la succession pour connaitre le montant de ma part sur la maison, celle ci me dit que je ne touche rien sur la vente de celle ci lors que nous l'avons acheter 115000€ net vendeur donc sans ma part deduite. Donc je voulais savoir si c'etait bien le cas que sur la vente de la maison je ne toucherait rien?

Par **janus2fr**, le **11/07/2014** à **08:15**

Bonjour,

C'est un peu confus, si j'ai bien compris :

Votre père était pré-décédé, ce sont donc ses enfants qui ont hérité de leur grand-mère (vous et vos frères et soeurs) en représentation.

Vous avez donc hérité d'une part de cette maison, sauf s'il y a eu un partage différent (il y avait peut-être d'autres biens dans la succession ?).

Vous avez ensuite acheté les parts cette maison de vos frères et soeurs, c'est bien cela ? Le prix de vente a donc nécessairement tenu compte des parts de propriété de chacun. Vous n'avez pas pu vous racheter votre propre part !